D. - M. MARIÉ

LE PONT SAINT BENEZET

PREMIER VOLUME

HISTOIRES & RÉALITÉ

Numérisation réalisée dans le cadre du programme de recherche PAVAGE

UMR 3495 MAP
Michel Berthelot
6 décembre 2012

Utilisation strictement réservée aux chercheurs engagés dans le programme de recherche sur la numérisation et la modélisation 3D du pont d'Avignon dans son paysage fluvial

CHAPITRE XII

HYPOTHÈSE RÉALISTE SUR LE PONT CONSTRUIT PAR SAINT-BÉNÉZET

Les détails qui précèdent ne manquent pas d'intérêt, mais ce qui doit le plus attirer l'attention dans ce singulier reste de pont, est la chapelle. Ce magnifique échantillon de constructions romanes de la Provence qui sera examiné en tous points dans un autre volume, repose sur une pile constituée d'un rectangle, d'un avant-bec et d'un arrière-bec triangulaires. La chapelle occupe le rectangle et l'avant-bec. Le corps principal prend appui sur le rectangle qui déborde à l'amont du pont actuel sur une longueur de 3 m. 60 environ. Deux plates-formes réunissent, de chaque côté, cette partie de la pile aux tympans ; elles prennent appui sur des trompes.

Cette chapelle a un étage qui correspond au niveau du pont et un rez-de-chaussée auquel on accède par un escalier débordant partiellement le pont du côté de l'amont. L'étage, ou chapelle supérieure dédiée à Saint Nicolas, est postérieure à la construction de la chapelle primitive qui a été coupée en deux dans le sens de la hauteur.

A son passage au droit de la chapelle, le pont a été rétréci à 1 m. 75 de largeur. Cette section étranglée de la voie a été jugée suffisante. Il est probable que s'il eut fallu augmenter cette largeur, l'axe du pont aurait été déporté davantage vers l'aval.

Toutes considérations concernant les détails architecturaux de cette chapelle mises à part, en observant le tracé du pont actuel, on acquiert la certitude que cet ouvrage est postérieur à la chapelle qu'on a voulu conserver intacte. Comme l'on sait que le corps de Saint Bénézet reposait alors dans cet édifice, on peut admettre sans crainte d'erreur, que toute idée de translation a été repoussée par le Pape Clément VI lorsqu'il fit achever les quatre arches.

Il faut donc se représenter cette chapelle bâtie sur une pile d'un pont ruiné, à laquelle on accédait par la partie en bois reliant la quatrième pile actuelle à la ville d'Avignon.

Comme on l'a vu aux précédents chapitres, il existe des témoins du pont primitif. Ils sont visibles par période de basses eaux, de chaque côté de la pile supportant la chapelle au bas de la partie rectangulaire qui déborde le pont à l'amont.

Ces restes sont également visibles sur le côté non remblayé de la pile qui précède, à l'amont des naissances de la deuxième arche. En ce dernier point une énorme pierre que certains affirment avoir été portée par Saint Bénézet, constitue la base des retombées d'une arche démolie. Cette pierre a subi le frottement des cordages de l'ancienne batellerie (fig. 27 et 28). A l'amont de la pile de la chapelle, les restes visibles sont ceux des naissances de voûtes d'un pont systématiquement démoli. Ces maçon-neries forment corps avec celle de la partie rectangulaire de la pile qui a été reprise au-dessus.

Au point de vue de la construction de ces restes, on peut leur appliquer cette description à laquelle ils répondent en tous points (1) :

« Dans les constructions antiques, on remarque, en général, que les pierres ont été posées sans mortier et immédiatement jointes les unes sur les autres, sans cales ni démaigrissements. Les surfaces de pierres qui se touchent sont dressées avec tant de soin et de précision dans toute leur étendue, que les joints sont à peine sensible ; ce qui à fait croire que pour les poser, on les frottait l'une sur l'autre afin de détruire les inégalités qui pouvaient les empêcher de se joindre. Lorsque les pierres de taille n'avaient pas un volume suffisant pour qu'il puisse en résulter le degré de stabilité convenable, les anciens les reliaient avec des crampons de fer ou de bronze, etc... »

Ces voûtes sont construites par assises régulières en blocs de 0 m. 45 d'épaisseur pour la seconde pile. Chaque lit est lié au précédent par des crampons scellés. Remarquons immédiatement que les retombées de la 5^{e} arche sur la 4^{e} pile sont construites sur le même principe.

Les trous de scellement sont visibles sur la figure 33.

Sur la 2^{e} pile, la partie des retombées des arcs du pont primitif est conservée sur une hauteur de 1 m. 60. Elle offre une particularité qui n'a jamais été signalée. La partie basse, origine de la courbe, est appuyée sur un *sommier saillant* ou *imposte*. Le bloc qui le constitue a 0 m. 47 d'épaisseur ; sa saillie sur le nu du parement est de 0 m. 28.

Incontestablement cette imposte a été utilisée pour étayer les cintres. Comme au pont romain d'Ambrois (Gard), on remarque, par le travers de la pile, au-dessus de l'imposte, des vides rectangulaires laissés dans le massif de maçonneries. D'après M. Léger (2), ces logements étaient réservés, pendant la construction, pour recevoir les poutres ou entraits qui portaient l'ensemble du cintre. Toutefois, la grande différence de portée a dû conduire à employer des procédés différents. Les arches du pont d'Ambrois n'ont que 11 m. 30 d'ouverture. Il était possible de faire prendre appui directement sur deux piles consécutives, à des pièces de bois dépassant cette longueur.

(1) Jean Rondelet. Traité théorique et pratique de l'art de bâtir. Paris 1830 T. II pp. 2 et 3 1830

(2) Alfred Léger. Les travaux publics et les mines au temps des Romains. Paris 1875, p. 138

Avec la portée de l'arche considérée du pont d'Avignon, les pièces ne pouvaient traverser sans appuis intermédiaires. D'ailleurs les ouvertures qui apparaissent sur la pile sont de dimensions réduites et ne pouvaient servir de logement qu'à des petites pièces de charpente (fig. 46-47).

Il est visible que ces voûtes du pont primitif étaient construites suivant un tracé en plein-cintre. Il n'en subsiste toutefois pas assez pour pouvoir pratiquer des mesures de flèches exactes. On est arrivé à une approximation très suffisante en utilisant une latte chantournée selon une courbe aussi rapprochée que possible de celle à mesurer et taillée en biseau. En appliquant cette latte sur la maçonnerie et en lui imprimant un mouvement de va-et-vient pour user le biseau, on a obtenu, en relief, une courbe sensiblement égale à celle existant en creux. Il a été simple ensuite de calculer la flèche correspondant à la partie de la voûte conservée, qui est semblable à un arc de cercle pouvant varier entre 32 et 32 m. 50 de diamètre. Cette longueur est bien celle de la portée des deux arches encadrant actuellement la pile de la chapelle. La flèche du plein cintre correspondant était d'environ 16 m. 20.

En opposant la latte ayant servi aux mesures sur la partie basse de la voûte de la 3^{e} arche du pont actuel, on a constaté qu'elle coïncidait exactement. Les portées sont bien les mêmes, mais, comme on l'a souligné précédemment, les voûtes actuelles sont déformées et abaissées, alors que les autres, régulières, les dépassaient en hauteur de plusieurs mètres. Ceci apparait nettement sur la figure 45. Les deux courbes partent sensiblement du même point. Celle du pont subsistant est plus inclinée au départ, le constructeur étant guidé par la considération qu'il devait arriver à une cote imposée, beaucoup plus basse : celle de la porte de la tour.

Sans pouvoir assurer que le pont primitif est d'origine romaine, on peut dire qu'il présente toutes les caractéristiques des ouvrages de cette époque. On tire, en effet, des constatations ci-dessus, qu'il était en plein cintre, qu'il prenait appui sur les mêmes piles que le pont actuel et que le niveau de son tablier était plus élevé que celui du pont construit sous le Pape Clément VI. Cette conclusion est très différente des allégations de ceux qui se sont occupés de l'histoire du pont Saint-Bénézet, qui tous, sans exception ont écrit que le tablier du pont primitif était au niveau du sol de la chapelle inférieure. Cette grave erreur leur a caché cette vérité qu'il n'y a pu avoir simultanéité d'existence d'une chapelle et possibilité de circulation sur la même pile du pont primitif.

En effet, le sol de la chapelle n'a pu varier. Le tablier du pont primitif le dépassait de 8 à 9 mètres au moins. Il est de toute évidence que cette chapelle n'a pu être élevée qu'après la démolition du pont car il ne pouvait y avoir, à la fois, sur la pile les tympans d'un pont et une chapelle.

Ce pont disparu était-il celui construit par Saint Bénézet, comme se sont entendus à le dire et à le répéter tous les auteurs précédents ? ou bien la base de la pile était-elle antérieure aux travaux du saint ?

Dans le premier cas, la chapelle aurait été construite postérieurement à sa mort; dans l'autre, elle pourrait dater du début de ses travaux. Cette dernière hypothèse conduirait à adopte au cours du dernier quart du XIIe siècle :

1° L'édification d'un pont en bois ;

2° La construction concomitante de la chapelle sur la pile, œuvre pie entre toutes qui aurait permis lors de la disparition prématurée du jeune Bénézet, d'y placer sa dépouille mortelle.

Le pont en bois, de même niveau que cette chapelle y aurait donné accès.

Il résulte du procès-verbal que le sarcophage de Saint Bénézet n'avait pas été déplacé avant la translation de 1670. Si la chapelle avait été construite postérieurement à la mort du saint, par conséquent après la démolition du pont en pierre qui serait son œuvre, on pourrait admettre qu'avant l'édification de ce monument, le sarcophage aurait pu être placé sur la pile, dans un arceau ménagé à cet effet dans la maçonnerie du pont. Cet arceau, sorte de tombeau sous le tablier du pont, aurait évidemment pu contenir toutes les sculptures intérieures de la chapelle, mais à la démolition du pont, tout aurait disparu.

Or, il reste un édifice dont la, superstructure est visible aussi bien intérieurement qu'extérieurement et dont les soubassements, appuyés sur la pile, prouvent que la reprise des maçonneries sur cette dernière a été effectuée bien au-dessous du niveau où était placé le sarcophage. Ce dernier (et les restes qu'il contenait) était d'ailleurs situé sur un côté de la chapelle, ce qui n'aurait probablement pas eu lieu s'il s'était agi d'un tombeau. On a là une preuve que la chapelle n'a pas été construite après la mort du saint, en remplacement d'un arceau du pont.

D'autre part, admettre que la chapelle a été édifiée après la démolition du pont, élevé par le saint, au début du XIIIe siècle par exemple, conduirait à la rajeunir. La science archéologique, d'accord avec la légende et les chroniqueurs qui la font remonter à la fin du XIIe siècle, serait ainsi mise en défaut. Ce ne serait sans doute pas la première fois qu'il faudrait revenir sur des notions acquises en histoire architecturale du Moyen-Age, mais dans le cas particulier, rien ne montre qu'elle se soit écarté de la vraisemblance.

LE PONT A TABLIER EN BOIS CONSTRUIT PAR SAINT BENEZET

En dehors des observations faites sur l'ouvrage même, d'après lesquelles le pont primitif en pierre ne peut être attribué à Saint Bénézet, on doit examiner si aucun document ne peut appuyer l'opinion contraire. Il existe un témoignage de l'année 1226, précisant que le pont d'Avignon était en bois à cette époque.

Ce témoignage date du siège de la ville par le roi Louis VIII ; il ne semble pas avoir retenu l'attention des historiens.

On sait que ce siège qui s'est terminé par la ruine des rempart, de la ville, a commencé à la suite d'un malentendu non éclairci, survenu entre les Avignonnais, d'un côté, le Roi et le légat du Pape, de l'autre. L'armée des Croisés lancée contre les Albigeois, descendant la vallée du Rhône sur la rive gauche pour se rendre en Languedoc, était arrivée à quelques lieues d'Avignon. L'avant-garde qui avait pénétré dans la cité et devait avoir commencé à traverser le fleuve, fut attaquée par les Avignonnais qui fermèrent leurs portes et parmi celles-ci, la porte avec pont-levis qui communiquait avec le pont. Il est probable que les premières travées du pont furent détruites, car l'avant-garde qui se trouvait sur la rive droite, y fut isolée.

Le légat et le Roi de France, irrités de ce que, à juste titre, ils considéraient comme une trahison, entreprirent immédiatement les travaux du siège, mais comme ils se trouvaient en territoire d'Empire, ils en référèrent à Frédéric II suzerain de la Ville d'Avignon. En outre, les prélats et barons présents crurent, eux aussi, devoir légitimer l'action entreprise et écrivirent au même Empereur. Leur lettre a été conservée. Dans cette missive, il n'est nullement question d'un pont en maçonnerie, mais simplement d'un pont en bois que les Avignonnais avaient fait construire...
quam transire permisserant per pontem ligneum quem extra villam facerant... (1).

Les historiens du siège n'ont pas voulu prendre en considération ce passage relatif au pont de bois, qui infirme les données de 1a légende du pont en maçonnerie construit en 1177 par le jeune berger. Certains se sont torturés le cerveau pour en donner des explications qu'ils puisaient dans leur imagination, témoin Dom Vaissette qui a écrit au XVIIIe siècle, dans son histoire du Languedoc (2) :

« Les avignonnais avait fait construire un pont de bois sur le Rhône en dehors de la ville ; le lendemain 3.000 hommes défilèrent sur ce pont. Le roi et le légat déclarèrent alors aux Avignonnais que leur intention était de traverser la ville avec le reste de l'armée et de passer sur *le pont de pierre qui y aboutissait*… »
Plus loin, l'auteur ajoute que les Avignonnais firent rompre le pont de bois qui était sur le Rhône. Il ne lui est pas venu à l'idée que le pont de bois de la lettre des prélats et des barons et le pont de pierre de la légende ne pouvaient être qu'un seul et même ouvrage. Au XVIIIe siècle, on acceptait cette légende sans aucune discussion. Le docte Bénédictin, convaincu de l'existence d'un pont en maçonnerie à Avignon depuis 1177, se trouvant devant un texte citant un pont de bois au même endroits, ne pouvant se dispenser d'en faire mention, l'a imaginé.

(1) Dom Vaissette. Hist du Languedoc. Edit Privat T. VIII publiée par M. Molinier n° CLXXI col. 840-842. Trésor des Chartres Albigeois n° 10 (J 428 original scellé).
(2) Dom Vaissette. Histoire du Languedoc. T. VI p. 606.

Cette fable a été reprise dans le plus récent: ouvrage sur la Croisade contre les Albigeois dan, lequel on lit (1) qu'à l'approche de l'année royale, les Avignonnais avaient jeté sur le Rhône, un pont de bois à l'extérieur des remparts. En admettant que les habitants d'Avignon aient commencé à travailler à un tel ouvrage quatre mois plus tôt, c'est-à-dire quand tes préparatifs de l'expédition leur ont été connus, comment auraient-ils pu mener à bien une telle entreprise ?

Quels procédés auraient-ils pu employer en 1226 qui n'étaient pas connus quarante ans plus tôt par Saint. Bénézet ? D'un côté donne son travail comme très difficile, impossible à. Mener à bien sans l'aide divine, de l'autre on admet qu'il n'y avait aucun empêchement à construire cet ouvrage en un temps record... Ou oublie qu'avant le XIIe siècle, les deux rives étaient simplement reliées par des barques et que si le procédé du pont de bois eut été si simple, il aurait été adopté dès longtemps avant l'arrivé du jeune pâtre à Avignon.

Il faut s'en tenir aux textes. Le pont de bois dont il est fait mention, est celui qui reliait les remparts (*extra villam*) à la rive droite. Aucun des nombreux chroniqueurs du siège de 1226, ne parle d'un pont de pierre. Le plus prolixe, Nicolas de Braye (2) accuse nettement les Avignonnais de trahison. Il écrit, en parlant de cet ennemi : « Ta frayeur est telle que tu vas renverser ton pont sur le Rhône et le précipiter dans les abîmes du fleuve ». N'est-ce pas la meilleure preuve qu'il n'existait qu'un seul et unique pont.

Bien mieux, aucun de ces chroniqueurs ne cite Saint Bénézet, aucun ne fait allusion à son œuvre. Pourtant les hommes de sa génération n'étaient pas tous disparus. Il est assez singulier de constater que l'ouvrage que quelques années plus tard on qualifiera d'œuvre de Dieu, peut être après sa destruction, n'a pas attiré l'attention de ces Croisés français marchant contre l'érétique languedocien. Pour ces prélats, ces barons qui mettaient leur vie au service de la cause du Dieu de la Papauté, le pont d'Avignon avait été construit par les habitants de la ville, sans plus. Ignoraient-ils le miracle du transport de la pierre par le jeune pâtre qui sommeillait dans la chapelle ?

Abordant le sujet du siège de 1226 sans idée préconçue, il est cependant facile de comprendre les motifs qui ont mis les adversaires aux prises. Il suffit de lire attentivement le récit de Guillaume de Puy-Laurens, chapelain du comte de Toulouse Raymond VII (3) dans lequel on trouve cette relation :

(1) Beldeperron. La Croisade contre les Albigeois. Paris 1942, p. 373

(2) Nicolas de Braye. Faits et gestes de Louis VIII. Rdit. Guizot. Mémoires relatifs à l'Histoire de France. T. II. P. 443

(3) Guillaume de Puy-Laurens. Proeclara Francor facinora

Cliché de l'auteur

Fig. 45 – Les retombées du pont primitif sur la 2e pile (côté de Villeneuve), l'imposte et le départ de la 3e arche.

…une partie de l'armée du roi passa le pont. Alors les habitants craignant d'être pillés si les soldats entraient en nombre dans la ville, fermèrent les portes au légat et au roi et leur firent dire qu'ils ne pouvaient permettre l'entrée qu'à une petite compagnie et qu'il leur était facile de passer avec leur armée sous la roche où se trouvait un chemin fort étroit. Le roi jugeant ce procédé injurieux et ce passage dangereux, fit camper son armée devant la ville, dressa des machines et commença le siège.

La roche ne peut être que le rocher des Doms et le chemin celui situé entre cette roche et le Rhône. Ce chemin était si étroit qu'à peine trois hommes pouvaient y passer de front (1). Ce n'est qu'en 1753 seulement que le passage a été élargi (2).

Les Avignonnais après avoir donné passage à l'avant-garde de l'armée française à travers leur ville, ne refusèrent donc pas au roi de traverser le Rhône sur leur pont. Ils lui offraient toutefois un moyen que le monarque ne pouvait accepter. Il froissait son amour-propre et il est probable qu'il aurait nécessité des travaux d'aménagement pour relier le pont à ce chemin. Pour qui connaît le site et le tracé des remparts de la République avignonnaise, il n'est pas douteux qu'il ne pouvait y avoir d'autre pont aboutissant à ces remparts. Si les habitants en avaient fait construire un second pour éviter cette redoutable traversée de leur cité, ce pont aurait été établi nettement en amont du rocher. Dès que les troupes royales se seraient présentées à l'entrée, elles auraient occupé ce point et les Avignonnais n'auraient pu réussir à en détruire les premières travées. Or c'est justement ce que leur reprochent les chroniqueurs. Il n'existait donc qu'un seul pont, celui élevé par Saint Bénézet.

Après la reddition de la ville et la mort du roi sur la route du retour, le cardinal de Saint-Ange, légat, rendit sa sentence en janvier 1227 (nouveau style). Les conditions étaient très dures pour le vaincu. Un article en particulier s'appliquait au pont. Il a été traduit dès le XVIIe siècle ; il est pourtant peu connu. Le voici tel que l'a publié César de Nostradamus (3).

« Commandons que les Trabucs, bombardes et autres machines de guerre seront consignés au roi de France... comme aussi seront toutes les arbalestres, accoustrement de fer et couvertures de chevaux, à qui qu'elles soient. Quant à la ruine et démolition des ponts, conservation et garde d'iceux, nous les réservons à nostre liberté ».

Il est certain que cette phrase concerne les ponts des remparts, mais elle s'applique aussi bien "au pont sur le Rhône. En fait, il fut bien démoli ; on en possède la preuve.

(1) Duprat. Notes de topographie avignonnaise. Bibliothèque Calvet. P. 203 d'après un extrait de Suares de la Collection Perrot

(2) Bull. de la Société Scient. et Litt. D'Allais 1880. Journal de l'abbé Soumille, publié par M. Coulondres
« MM. Les Consuls d'Avignon ont commencé aujourd'hui 17 octobre 1753 de travailler à une entreprise qu'ils méditaient depuis longtemps. C'est de faire couper un avancement considérable que le rocher fait vis-à-vis du bac à traille, pour y faire que du pont on puisse voir la porte de la Ligne ; il y aura plus de cent mille charretées de pierres ou rocher… Il y avait des murailles bâties au-dessus à l'imitation des murs de la ville. ?. ?.

(3) César de Nostradamus. Histoire et Chronologie de Provence p. 181

Au cours d'une enquête faite en 1265 (1) par un clerc enquêteur de Saint-Louis sur l'origine des gabelles en Provence et sur les droits possédés dans le Rhône par les rois de France, deux témoins cités : Raymond de Loubières habitant de Beaucaire et Bertrand de Luc, chevalier, jurisconsulte, seigneur d'Aramon, spécifient que « le roi Louis, de bonne mémoire, père du seigneur Roi aujourd'hui régnant, fit détruire le pont d'Avignon jusqu'à (peu près) à l'église Saint-Bénézet (*usque prope ecclesiam Sancti Benedicti*) ».

Ces témoins, à la demande de l'enquêteur, donnent leur opinion sur les raisons qui ont poussé le roi à épargner la partie du pont au-delà de cette église, c'est-à-dire celle du côté d'Avignon. Parce que, disent-ils, « au-delà de la dite église, le pont est de l'Empire, en deçà, au contraire, il est du royaume et c'est pourquoi il ne le fit pas détruire au-delà de l'église Saint-Bénézet, en signe qu'il ne devait rien innover dans l'Empire ; mais il le fit détruire en deçà, en signe que là, il était seigneur et, en tant que seigneur, il pouvait agir à sa volonté ».

C'est un point de vue, mais en portant sa frontière à la chapelle, le Roi de France s'octroyait la part du lion dans le lit du Rhône. Il était loin de la moitié à laquelle il aurait pu prétendre par application du droit romain qui venait d'être mis en faveur par l'Ecole de Bologne. Faisant fi du code Justinien, ou plutôt l'interprétant à sa façon, il semble qu'il avait basé sa décision sur le Vae Victis auquel la résistance des Avignonnais l'avait poussé. S'emparant du fleuve, il condescendait, tout en conservant la garde d'Avignon au nom du Saint-Siège par des troupes qui y resteront jusqu'en 1234, à laisser aux habitants le libre usage de leur chapelle. Il leur aura suffit de relever la partie du pont qui y conduisait et qu'ils avaient eux-mêmes détruite avant le siège.

Mais le passage fut bientôt rétabli. Dans une enquête qui eut lieu le 11 février 1331, pour prouver que le port du Rhône appartenait bien aux recteurs de l'œuvre du pont, un témoin fit la déposition suivante (2) :

« Colrad Alaman habitant Roquemaure dit qu'il a souvenance de faits remontant à cent-dix ans. Il se rappelle qu'à cette époque il n'existait sur le Rhône que deux arches du pont ; elles étaient situées dans le fleuve, à la tête du pont, du côté du royaume de France. Il vit encore édifier les autres arches et les piles dudit pont ».

Il est certain que dans cette enquête, on avait recherché les témoins les plus âgés ; le vénérable vieillard avait au moins 115 ans, peut-être plus, pour faire remonter ses souvenirs à 110 années en arrière…

(1) De Romfort. La destruction du pont d'Avignon par l'armée de Louis VIII. Mém. de l'inst. Hist. de Marseille T. VII 1930, 3e et 4e trim. p. 150 et sq.. M. de Romfort a utilisé pour la rédaction de son étude un volume des Arch. Nat. JJ 267 Scriptum de Gabelle qui contient cette enquête

(2) Arch. de V. Procès du Rhône. Copie Pintat T. II f° 233 ; hôpitaux H II. Cartulaire du pont f° 5-13. Docteur Pansier Hist. de l'Ord. des Fr. du pont d'Av. pp. 14-15.
« *Quartus testis. Colrardus Alamani habitator Rupemaure… dixit verum esse quod ipse testis habet memoriam centem et decem annonrum et a dicto tempore vidit quod in flumen Rodani non erant nisi due archæ quæ sitæ erant in dicto flumino in capite dicti pontis parte regni Franciæ, et postea vidit, residuas archas et pilas ædificatas in dicto ponte.*

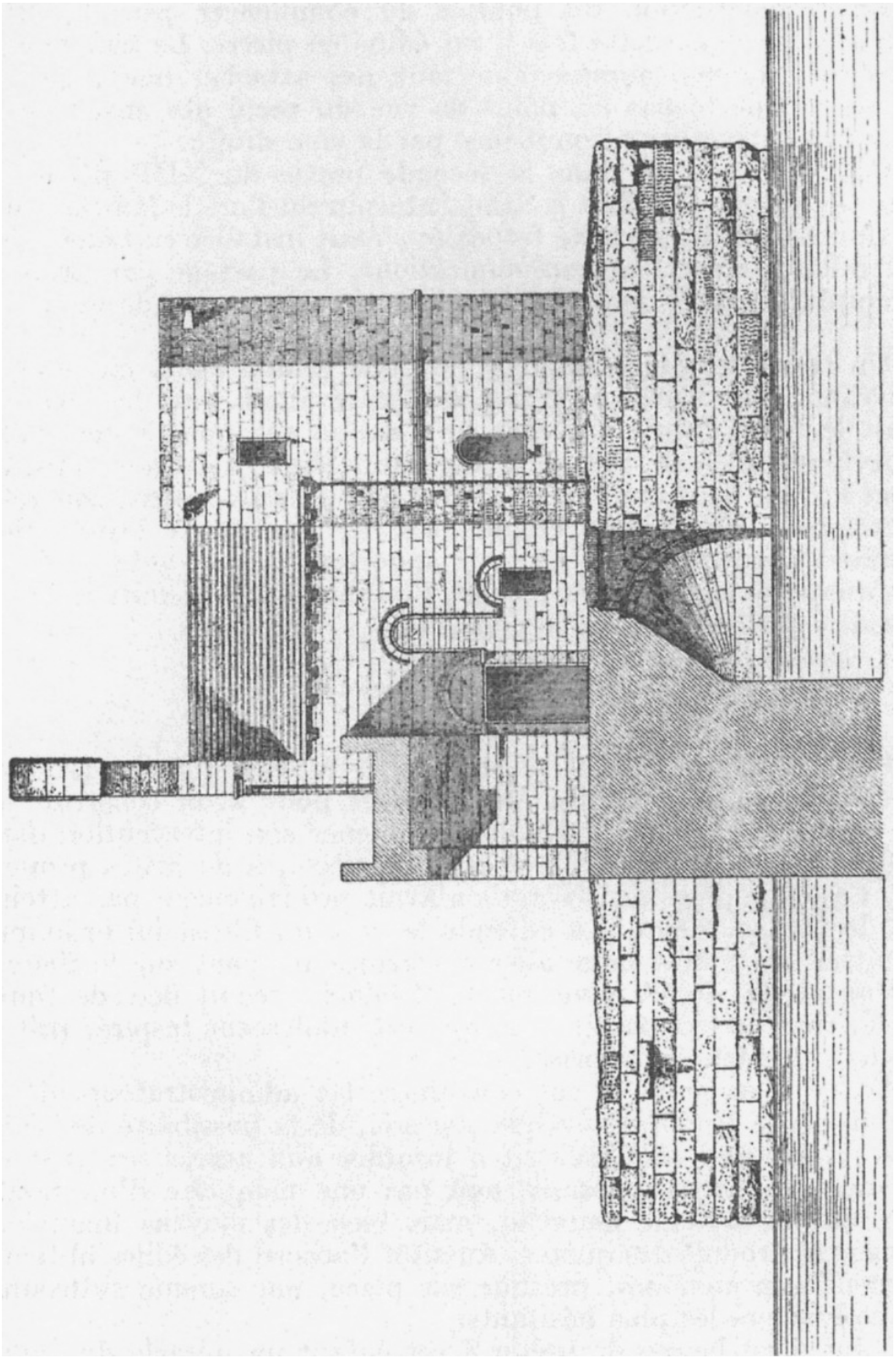

Fig. 49 – La chapelle sur le pont.
Extrait des Arch . de la Commission des Monuments Historiques T. III

Le clerc les a rendus très précis mais en réalité ils l'étaient sans doute beaucoup moins. Cent dix ans avant cette date de l'enquête ramène à 1221, cinq ans avant le siège époque à laquelle le pont était indubitablement entier.

La reconstruction du pont a dû commencer peu d'années après le siège, mais cette fois il fut édifié en pierre. Le témoignage de Colrad Alaman, auquel il ne faut pas attacher une précision qu'il ne comporte pas au point de vue du recul des ans, prouve que la reconstruction a commencé par la rive droite. Celle-ci a eu lieu dans la seconde partie du XIIIe siècle. En même temps que s'édifiait à Saint-Saturnin-du-Port le fameux pont du Saint-Esprit. La royauté française s'était installée en Languedoc il lui fallait assurer ses communications. Le passage par barques fut remplacé par un pont dont l'édification dura plus de quarante ans.

Un travailleur infatigable y prit une grande part, un homme mystérieux qui disparaissait le soir et revenait tous les matins. C'était le Saint-Esprit qui plus tard donna son nom à l'ouvrage.

Avignon devenu propriété du Saint-Siège n'attirait plus les Français. Son pont était concurrencé par un autre, aussi son relèvement par une Œuvre communale, se fit-il sans bruit. Non seulement la royauté française n'y apportera aucune aide, mais en 1293, quand le passage sera rétabli, Philippe le Bel viendra y élever une tour pour en contrôler le débouché.

*
**

Pour conclure, il faut se résigner à refuser à Saint Bénézet l'auréole de gloire qui, lui a été attribuée pour avoir construit un pont en maçonnerie sur le Rhône et ramener son intervention dans l'édification de l'ouvrage élevé au XIIe siècle, à de justes proportions. Ce jeune pâtre du Vivarais n'avait probablement pas atteint l'âge de 14 ans, lorsqu'il a entendu la voix du Christ lui ordonner de quitter ses brebis pour aller construire un pont sur le fleuve. Dans un siècle de foi vive où la théologie tenait lieu de toute science, rien ne s'opposait à ce que cet adolescent inspiré, prit à sa charge une telle entreprise.

Arrivé à Avignon, il sut convaincre les administrateurs de la République, le Président-évêque compris, de la possibilité de réalisation de son projet. Il réussit à insuffler aux autres ses propres espérances en leur proposant, non pas une maquette d'un pont, établi sur un système nouveau, mais bien des moyens financiers basés sur le produit des quêtes. Aussitôt l'accord des édiles obtenu, il recueillit en aumônes, presque sur place, une somme suffisante pour convaincre les plus hésitants.

Point n'est besoin de prêter à cet enfant un miracle du genre herculéen, le transport d'une pierre, comme on l'a fait au XIIIe siècle, pour expliquer une réussite indiscutable : celle du commencement des travaux. Le surnaturel physique ne peut pas être soumis à la critique de nos esprits modernes. Le récit merveilleux qui donne à un enfant des forces au-dessus de toutes possibilités humaines, qui troublaient les foules, n'a aucune prise sur les hommes du XXe siècle.

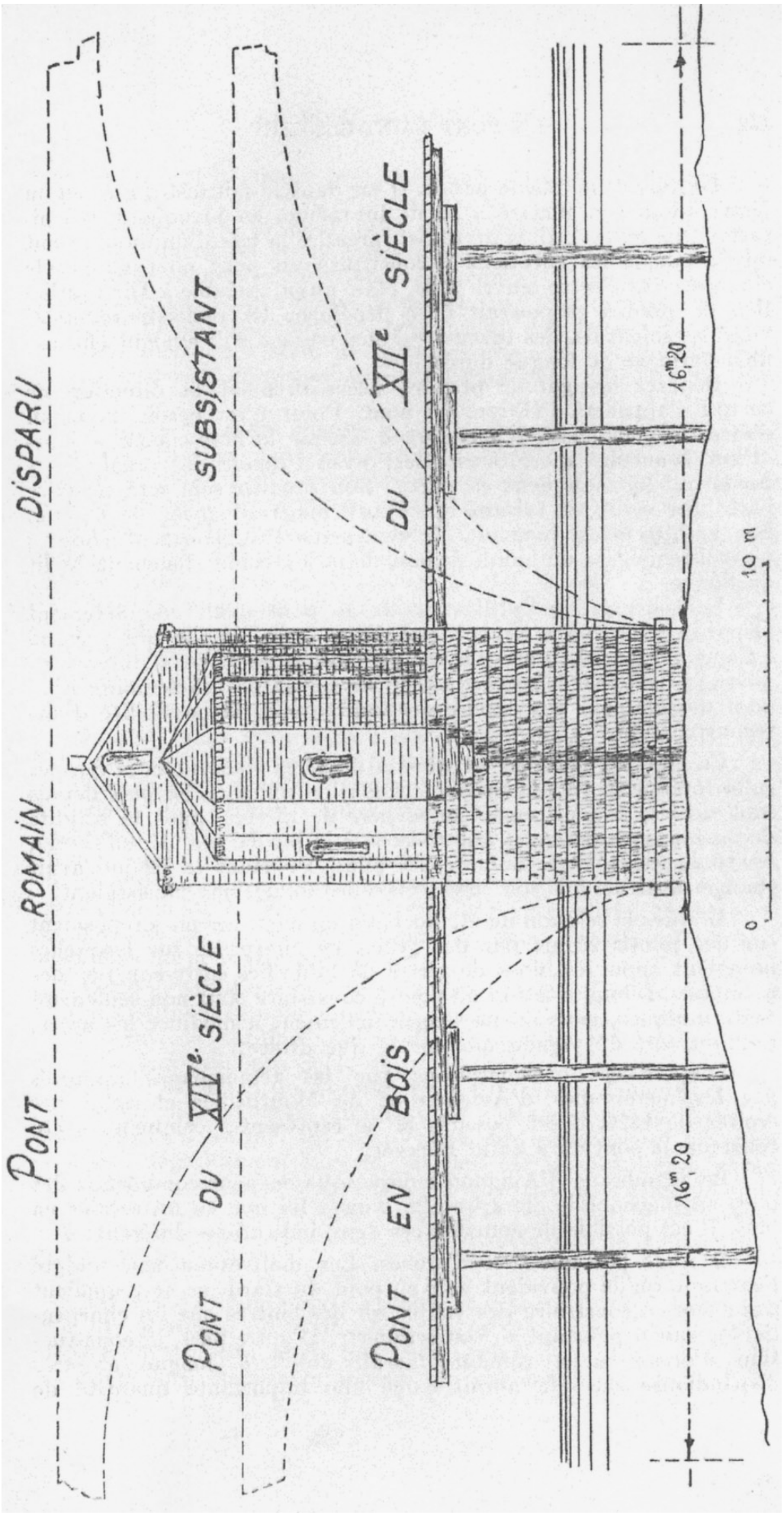

Fig. 50 – Hypothèse réaliste du pont en bois construit par Bénézet et des deux ponts en maçonnerie

Le miracle ne réside pas là. Il est dans le fait historique qu'un jeune adolescent illettré a su de lui-même, en invoquant l'inspiration divine, les ordres du Christ, prendre la tête d'un mouvement qui a poussé les chrétiens il construire un pont pour gagner le ciel, parce que cette œuvre utile, était aussi agréable à Dieu qu'un lieu de prières et pouvait faire bénéficier les réalisateurs, aussi humbles soient-ils, des faveurs célestes comme s'ils avaient effectué un pèlerinage de longue durée.

Bénézet instigateur prendra nécessairement la direction de ce qui s'appellera l'Œuvre du pont. Point n'est besoin pour lui d'être un technicien. Il entreprend comme le font encore aujourd'hui beaucoup d'ecclésiastiques, avec l'espoir de recueillir les fonds qui lui manquent en partie. Son premier soin sera de faire bâtir une église en faisant appel aux maîtres-maçons de la cité. Son architecte est inconnu. Il lui désigne l'emplacement choisi : la troisième pile du pont démoli dont les ruines jonchent le lit du fleuve.

Le souvenir de l'utilisation de ce pont avait complètement disparu, mais contrairement aux dires de la légende qui prétend qu'aucun grand homme n'avait pu s'attaquer à un si important ouvrage, le jeune herger avait dû se servir de ces témoins d'un pont détruit pour convaincre ses auditeurs de la possibilité d'une reconstruction.

Ce pont ne peut être attribué à d'autres constructeurs que les gallo-romains et vers la fin de l'occupation romaine. Ecroulé depuis sept siècles, il avait servi de carrière de pierres, mais la solidité de ses maçonneries avait fait résister, à la pioche des démolisseurs, les soubassements de nombreuses piles. Pourtant le Rhône avait changé plusieurs fois son cours, mais des fondations subsistaient.

D'après la relation de M. Rochetin en effet, ces piles reposaient sur des pilotis réunis par des grilles en charpente sur lesquelles prenaient appui les blocs de pierre de taille liés entre eux par des crampons. L'implantation du pont à construire était non seulement toute indiquée, mais on ne songea nullement à modifier les accès, tant du côté d'Avignon que sur la rive droite.

D'après ces considérations par les témoignages apportés par les membranes d'Avignon et de Montpellier et celui des croisés de 1226, il est possible de se représenter comment a été construit le pont dû à Saint Bénézet.

La membrane d'Avignon indique que ce pont comportait des piles en maçonnerie alors que les croisés lui ont vu un tablier en bois. Il est possible de concilier ces deux indications différentes.

Il n'est pas question d'arches. Les maîtres-maçons, malgré l'exemple qu'ils pouvaient voir au pont du Gard, ne se risquaient pas encore à construire des voûtes sur des cintres que les charpentiers auraient pourtant su confectionner. D'autre part, la construction d'arches à la romaine aurait été très longue et très dispendieuse car elle aurait exigé une importante quantité de matériaux dont le budget problématique de Bénézet ne permettait pas l'achat.

Comme on le fit pour celle de la chapelle, toutes les piles furent réédifiées sur leurs fondations sans réserver un dispositif d'appui de retombées de voûtes. Le témoin de ces piles est celle de la chapelle, ce qui donne à penser que leur niveau supérieur était, à quelques décimètres près, celui du dallage de celle-ci pourtant inférieur à celui de certaines crues exceptionnelles (fig. 50). Ce dispositif en maçonnerie n'offrait aucune difficulté de construction.

L'intervalle entre chaque pile variait entre 25 et 35 mètres. Toutes ces brèches pouvaient être traitées individuellement comme autant de petits ponts, entrepris simultanément, ce qui explique la durée réduite des travaux : sept années.

Reste à déterminer la constitution du tablier en bois qui reliait les piles. La colonne Trajane, à Rome, porte des sculptures qui constituent depuis des siècles un modèle de pont sur poutres en charpente employé sur le Danube, dont les charpentiers du XIIe siècle auraient pu s'inspirer. C'eût été trop leur demander. Ils ne pouvaient utiliser que des poutres d'une seule pièce et ils étaient incapables, par conséquent, de franchir des portées de 25 à 35 mètres, sans appuis intermédiaires.

Il leur fallut donc battre des palées entre chaque pile. On était alors à l'apogée, à la perfection des machines de guerre avant l'utilisation de la poudre. L'emploi de la sonnette pour le battage des pieux était familier aux constructeurs. Une seule difficulté pouvait se présenter ; celle résultant des grands fonds en courant rapide, c'est-à-dire dans le thalweg. Il faut bien croire qu'elle a été résolue. Détournait-on les courants ? Le Rhône non endigué, était plus facile à diriger sur des points particuliers. Pourtant il semble bien qu'il existait déjà une île dans laquelle on pouvait descendre du pont par une rampe.

Cette description du pont, construit sous l'égide de Saint Bénézet, suffit bien pour se rendre compte de son importance. Son destructeur, le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, n'hésita pourtant pas à le faire disparaître. Il est vrai qu'il préparait l'annexion du Comtat Venaissin par la Papauté. Il n'a pas reculé devant cette impitoyable sentence. Aurait-il pu la prononcer s'il se fut agi d'un pont en maçonnerie ? On peut répondre négativement à cette question car la destruction aurait été autrement difficile à exécuter. La quantité de matériaux qu'il aurait fallu faire tomber dans te fleuve, le renversement de chaque voûte, aurait présenté autant de difficultés que la construction même de l'ouvrage.

Tel était ce pont mixte en bois et maçonnerie qui fut entrepris sur le Rhône au XIIe siècle, qui a été considéré comme un ouvrage miraculeux alors que depuis plus d'un siècle déjà, des ponts en bois, ou mixtes étaient mis en circulation sur la Loire et les rivière de l'ouest de la France (1).

(1) A. Collin. Le Pont des Tournelles à Orléans. Mémoires de la Société archéologique d'Orléans. T. 26 Année 1895 . Chapitres 1er, 8, 10, 11 et 12

On peut même ajouter que le Moyen-Age a employé le procédé des ponts mixtes partout où les constructeurs disposaient des ruines de ponts gallo-romains dont pas un seul n'a pu venir jusqu'à nous, parce que les ingénieurs romains n'avaient pas su s'opposer aux affouillements des piles par revêtements des avant-becs au moyen de blocages de pierres.

On terminera par cette ultime constatation du retard de plus d'un siècle apporté à la construction de grands ponts sur le Rhône à Avignon et à Lyon, sur ceux de la Loire. Alors que ces derniers étaient édifiés avec l'aide de grands seigneurs souverains, l'anarchie politique du Midi à laissé à des confréries re1igieuses le soin d'élever ces ouvrages à l'aide d'aumônes, d'où la nécessité d'une publicité parmi la chrétienté.

Fig. 51 – Extrait du Plan à 13mm pour 100 m ; établi par M. Viollet-le-Duc, restituant Avignon au XIVe siècle (Tome III des Archives de la Commission des monuments historiques).

Légende. – A. Palais des Papes ; B N.D. des Doms ; C. Ancien archevêché ; D. Châtelet Saint Bénézet ; E F. Poternes ; L. Châtelet Saint Bénézet (sic) ; M. Eglise Saint Pierre ; N. Eglise Saint Agricol ; O. Beffroi ; Q. Ruines romaines ; R. Tour de Villeneuve (1307)

RHÔNE
PIOT
RHÔNE FL.